Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_199-DE

affiché le 23/09/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 199

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

DOMAINE ET PATRIMOINE
DÉNOMINATION DE LA PLACE SITUÉE DEVANT LE CENTRE HOSPITALIER DE TONNERRE – « PLACE DE LA DOCTEURE LORÉDANA HARSCOËT-MAIRE »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies et espaces publics de la Commune ;
- Considérant la volonté de la Ville de Tonnerre de rendre hommage à Madame Lorédana Harscoët-Maire, médecin et figure de la vie locale tonnerroise ;
- Considérant le caractère symbolique de la place située devant le Centre hospitalier de Tonnerre au regard du parcours professionnel de Madame Lorédana Harscoët-Maire ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission n°3 des travaux, des projets, de l'urbanisme et de l'habitat réunie le 08/09/2026 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

- De dénommer la place actuellement dénommée « place Rougemont », située devant le Centre hospitalier de Tonnerre : « Place de la Docteure Lorédana Harscoët-Maire » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette dénomination et à signer tout document afférent.

MAIRIE DE TONNERRE 89700

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.